



EST CE UN VICE CACHE installation pompe à chaleur non conforme

Par **franck69360**, le **05/11/2012 à 10:07**

BONJOUR

j'ai fait l'achat d'une maison de 1964 le 12/10/12, qui est équipée d'une pompe à chaleur eau/eau qui a été installée par l'ex propriétaire qui est technicien de maintenance chez Carrier, date de son installation env 5 ans, il faisait lui même son entretien. N'y connaissant rien du tout et par précaution, j'ai souhaité prendre un contrat d'entretien le 19/10 une 1ère entreprise (savelys)m'informe qu'ils ne peuvent pas me faire un ct d'entretien car il manque 2 filtres indispensables et un échangeur externe, le ct env 2500 euros, j'ai demandé un 2ème avis d'une autre société, le constat est le même.(sans cela risque de destruction de la pompe (coût >10 000 euros mini) et pas d'entretien/maintenance possible). L'ex propriétaire me dit qu'il a tjs fonctionné comme ça (mais il est en partie ds le métier puisqu'il travaille chez Carrier et c'est une pompe Carrier et il l'a lui même installée). en visitant la maison, il m'a branché la pompe, elle fonctionnait mais je ne suis pas expert et je ne pouvais deviner et voir que l'installation était non conforme et de plus j'étais en confiance du fait de son métier puisqu'il a lui même installé cette pompe et de nombreux chauffages dans la maison.

Y a t il un recours possible en sachant que je lui avais proposé une solution amiable 50/50 sur les 2500 euros env en vous remerciant de vos réponses

cdt

franck migliorati